

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

L'ÉTAT

DOSSIER

Exposition à Anvers et 1901
des œuvres de A. De Smet
et de X. Coels
appartenant aux Musées

NUMÉRO
D'ORDRE

DATE
DE LA PIÈCE

ANALYSE

Exposition à Anvers, 1901, œuvres d'A. De Smet et de X. Coels

D. Ad. 4942 (12)



ANTWERPEN. — DRUKK. J.-E. BUSCHMANN.

Albrecht
De Vriendt

Karel
Ooms



❖❖❖❖ SOCIÉTÉ ROYALE
D'ENCOURAGEMENT DES
BEAUX-ARTS ❖ANVERS ❖
❖❖ EXPOSITION
TRIENNALE ❖❖
CATALOGUE

❖❖❖ APPENDICE ❖❖❖

➤ 1901 ◀

CATALOGUS

❖❖❖ AANHANGSEL ❖❖❖

❖❖ KONINKLIJKE MAAT-
SCHAPPIJ VAN AANMOE-
DIGING VAN SCHOONE
KUNSTEN ❖ANTWERPEN
DRIEJAARLIJK-
SCHE TENTOON-
STELLING ❖❖❖



*Original in the collection of the
Biblioteca de la Universidad de Murcia
de 31/07/2007*

(11)

Je déclare avoir
pris au Musée ancien, 9
rue du Musée, deux tableaux
modernes en bon état,

1^o La lecture prohibée
par Domb.

2^o La naissance de
Charles-Quint

par Albert Steinfeld
Bruxelles, le 5 Août 1901.

H. Büschopff



4942 ⑩

nt

Anvers, le

10^e Août

1901

La Société Royale des Beaux
 Arts d'Anvers prie la Commission
 des Musées Royaux de permettre
 de confier au porteur les tableaux
 de MM. Alb. De Meirink et
 K. Doms destinés à l'Exposition
 de Venise de ces Artistes

P. le Commission administrative

Herzoghe



Monsieur le Secrétaire.
de la Commission directrice de Musées Royaux
à Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous remettre
la police d'assurance provisoire concernant
les deux tableaux que le Musée Royal
veut bien vous confier.

Comme je vous l'ai écrit - une
sapeur capitonnée viendra les
chercher au Musée - mardi prochain
dans l'après-midi.

Reillez agréer, Monsieur, avec
mes remerciements, l'assurance de ma
considération distinguée.

P. L. Commission administrative
Kestoghe

EXTRAIT.

4942 (9)

(9)

Entremise des Courtiers MUND & FESTER, Anvers.

ANVERS, le 2 août 1901.

Les soussignés assurent, aux conditions de la Police d'Anvers, par le présent arrêté qui vaudra contrat parfait jusqu'à son remplacement par la dite police, à la Société Royale d'encouragement des Beaux-Arts.

à la prime de 5/-
par ~~le navire~~ tous moyens de transport.
Capitaine..... ou tout autre à sa place, pour le voyage désigné ci-après, sans qu'il y ait aucune interruption d'assurance.

Bruxelles à Anvers & retour | séjour dans
• les locaux de l'ancien Musée d'Anvers du
1 août au 31 octobre 1901 inclusivement

Un tableau "La lecture prohibée" de M.K. Ooms. Fs 10000
Un tableau "Les bourgeois de Gand rendant hommage à Charles V. (fr. De Vriens)" . Fs 10000
dont l'assurance est couverte contre tous risques depuis le moment où les tableaux quittent les locaux de l'expéditeur jusqu'au moment de leur entrée dans les dits locaux.

Souscrit à Londres.

ARRÊTÉ DE CONSENTEMENT DES PARTIES

Adolp

Mund Fester

Anvers, le 1^{er} août 1901

Monsieur Van Meens.

M. J. De Vriendt vous a écrit pour vous demander de faire envoyer le tableau de M. A. De Vriendt - je m'étais proposé de le faire peindre en tapisserie capitonnée - en même temps que celui de M. K. Voms - "la lecture prohibée", dont la demande a été faite au Ministre. J'avais cru faire cela mardi 6 août. Si cet arrangement ne vous convient pas, je vous prie de faire expédier les tableaux par chemin de fer et de faire assurer pour une somme minimale - j'ai en effet, pris une assurance de fr. 10.000 pour chaque tableau - tous risques couverts même ceux de transport. Les autres frais d'emballage sont aussi à notre charge.

Veuillez avoir l'obligeance de me faire savoir à quelle décision vous vous êtes arrêté et agréer l'assurance de ma proposée considération

P^{le} le Com. Gen. administrative

Mercoghe

2 août 1901. (8)

Comme suit. à Vob. M. de l'c.
Pour mon tableau de K. Voms
Carnet. que nous tiendrons à
Vob. disposition, pour être transporté
en Belgique de Bruxelles à Anvers
à une coût. par la Ind. Ing
d'ici que vous le proposez en deux
tableaux de M. A. De Vriendt
et K. Voms appartenant au
Musée de destination à être exposé
à partir par ceux-ci en Van
de la prochaine La p. de P. H. Anvers

Veuillez pour la bonne réception
adresser une expédition des polices
d'assurance de tableaux en question
au plus minimum de 10000 fr. Loge

4942 (7)

4/20/1901

L. N. L. Ministre de P. M.

S.

Mon le Ministre

Mais avec l'honneur
de vos pairs. Ce n'est que
le C. D. et c. et c. et c.
qui il y a bien
d'accéder à la demande
: l'acceptation
à la demande de la
Commission d'histoire
de P. M. et c. et c.
des fins de la presse
d'opérer pendant la
durée du Salon de l'Art



de par R. Ooms "Les
tous les faits qui figurent
dans la galerie des
Musées Modernes

Le présent fait suit
à l'avis de la Commission
de P. M. n° 30232
Veuillez

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE

le 12 Août 1901.

Reçu le n° 4942 (6)

Overpelt (Neerpelt) (6)

31 juill. 1901

Mon cher Emile

Veuillez, je vous prie, faire emballer le tableau du Musée "Charles-quiné" et l'expédier à l'exposition d'Anvers le plus tôt possible afin qu'il soit là à temps pour le placement.

J'ai prévenu M. Hertoghe qui vous écrira certainement aussi à ce sujet.

Bien merci d'avance et
envoyez-moi bien affectueusement
tout à vous.

Julien Devriendt

MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux Arts.

N^o 30232

Bruxelles, le 30 juillet 1901 489 .



Messieurs,

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

La commission directrice de l'exposition générale des beaux-arts d'Anvers demande de pouvoir disposer, pendant la durée du salon, du tableau de feu K. Ooms "La lecture prohibée" qui figure dans les galeries des musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître d'urgence la suite que votre commission croit pouvoir donner à cette demande.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture,

Bruxelles.



SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS

FONDÉE EN 1788

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
le 20 juillet 1901
Sous le n° 4942 (4)

Anvers, le 18 juillet 1901
48. Avenue de Marcapare.

de De Vriendt

Monsieur le Secrétaire

Excommunication de poulx et d'oreilles.

Hommage rendu à Charles Van der Vriendt, enfant

de Vriendt

La lecture prohibée.

J'ai eu l'honneur, dans une précédente lettre, d'informer M. le Président de la Commission des Musées Royaux, qui Monsieur le Ministre des Beaux-Arts avait accordé à notre Société la faveur d'emprunter aux Musées Royaux le tableau de M. Albert de Vriendt - en vue d'organiser une exposition des Beaux-Arts de la Région dirigée par l'Académie d'Anvers.

Cette exposition coïncidera avec le Salon triennal, elle s'ouvrira le 10 dont pour fermer dans le premier jour d'octobre.

Je viens de demander à M. le Ministre la même faveur pour le tableau de M. Karel van der Vriendt "La lecture prohibée", de l'honneur de qui nous organisons aussi une exposition - je ne doute pas que M. le Ministre nous accorde la même faveur.

J'en suis sûr de bien vouloir me dire quelle sont les conditions apportées à cette faveur - par le soin de qui l'emballage et le transport doivent être faits et s'il y a lieu d'assurer le tableau pendant leur séjour à Anvers.

Très agréé, Monsieur le Secrétaire, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma haute Considération

M. le Comte d'Ardenne
Son secrétaire
Merloghe

Charles XV au balcon
La lecture prohibée

(4)



SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS

FONDÉE EN 1788

4942 ③

Anvers, le 8 Juin 1901.
48. Avenue du Maréchal.

26 Juin

ENTRÉE EN POSSESSION
le 11 juin 1901
Série le n° 4926 / 73

Commission des M. & D.

Monsieur le Président
Vriendt

Monsieur le Ministre des Beaux-Arts
par une lettre datée du 11 Mai 1901 a mis à la disposition
de notre Société, en vue d'une exposition coïncidant avec
le Salon triennal les oeuvres de Monsieur Albrecht de Vriendt
qui figurent au Musée Royal de peinture et de sculpture
de l'Etat.

Cette exposition faite dans le but d'honorer la
Mémoire du regretté Directeur de l'Académie d'Anvers -
S'ouvrira vers le milieu du mois d'Août et durera jusqu'au
premier jour d'Octobre.

Pourriez-vous, Monsieur le Président, nous faire
connaître les dispositions que nous aurons à prendre pour le
déplacement et le transport de tableaux en question.

Je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance
de notre haute Considération.

P. L. Commission administrative de la Société de Beaux-Arts
Son Secrétaire
Herloghe

à Monsieur le Président
de la Commission des Musées Royaux
Bruxelles.

4942 ②

②

Bruxelles 7/11/1

A M. le Ministre
de P. H.
W

Monsieur le Ministre
Je vous prie de vouloir bien
en réponse à votre lettre
du 3 C. / al de P. H.
N° 30232 / que le
C. L. solliciteur de
Ces arts l'art. p. r.
artistique organisée
par le S. R. des P. H.
à savoir dans le but
d'honorer le Mémoire
de l'ancien Directeur de
l'Académie de Coll. V. H.
A. F. de Vieux et ses

4942/13

dehors en disposée, et
litt. ou autrement, et

Copies à la date de l'acte de
conformément à ses vœux

~~le~~ copies de ce
de l'acte de l'acte de l'acte de
de l'acte de l'acte de l'acte de

Health &
O.C.D.
L. B.

}

18

MINISTÈRE

DE

L'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux-Arts.

N° 30.232

Bruxelles, le 3 mai 1901. 189.

1

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
le 6 mai 1901
4942/3

D.A. 4942 ①

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Messieurs,

La société royale des beaux-arts d'Anvers, dans le but d'honorer la mémoire de l'ancien directeur de l'académie de cette ville, M.A. DeVriendt, a projeté d'organiser, à côté de l'exposition triennale de cette année, une exposition des oeuvres de ce maître.

Cette exposition qui s'ouvrira vers le milieu du mois d'août, durerait jusqu'aux premiers jours d'octobre.

La société précitée demande que le Gouvernement l'aide dans cette entreprise artistique, en autorisant la commission des musées à lui confier les oeuvres d'A. DeVriendt qui figurent dans les collections de l'Etat.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître votre sentiment au sujet de cette demande.

Agréé, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture

BRUXELLES.